

\$600. En regardant ma lettre à M. Richard White, je trouve que le montant a été \$400.

Par M. Paterson (Brant) :

1451. Combien d'officiers dans le ministère de l'intérieur ont droit de certifier les comptes?—Il y aurait l'arpenteur en chef, ou celui qui le remplace, le secrétaire, l'assistant secrétaire, M. Henry; ou si M. Henry était absent, ce serait alors celui qui le remplace qui aurait droit de certifier de la même manière que M. Pereira.

1452. Est-ce tout?—Ce n'est pas tout.

Par M. Lister :

1453. M. Nelson?—Oui; M. Nelson.

1454. Tout commis permanent, je suppose, qui emploie quelque commis surnuméraire?—Il n'y a certainement personne au dessous d'un commis ordinaire de seconde classe qui ait ce droit.

Par M. Paterson (Brant) :

1455. Le compte ainsi certifié, passe-t-il de cette manière, sans être examiné?—Non, il m'est envoyé pour être ratifié.

1456. Je ne vois pas comment vous en rendez compte?—Bien, je fais en sorte d'en garder un mémoire.

Le comité s'ajourne alors.

SALLE DU COMITÉ,

JEUDI, 23 juillet 1891.

Le comité se réunit.—M. SPROULE au fauteuil.

M. Burgess est appelé et examiné de nouveau :—

Par M. Somerville :

1457. Je voudrais demander quelques questions à propos du paiement d'argent par M. Pereira à M. Richard White, de Montréal, devant être pris sur du travail extra que vous deviez lui donner après une entente avec le ministre défunt. Vous avez en votre possession une lettre donnant avis à M. Richard White que le paiement était été fait?—Lui donnant avis, oui.

1458. Bien, je voudrais avoir cette lettre?—Je n'ai pas de copie de la lettre originale.

1459. Si vous avez une copie de la lettre, je crois que nous devrions l'avoir, parce qu'il est important pour nous de savoir qu'un arrangement de cette sorte a eu lieu?—Je vous dis qu'un tel arrangement a été fait.

1460. M. Pereira a eu pour \$400 de travail extra, et le montant qu'il a reçu pour le travail, était pour rembourser un emprunt qu'il avait fait de M. Richard White?—Ce n'est pas cela.

1461. C'est ce qui montre la nécessité d'avoir cette lettre; nous voulons les faits dans le cas actuel?—Je puis vous donner les faits dans ce cas-là.

1462. Bien, vous dites donc que cet arrangement a été fait avec le ministre de l'intérieur d'alors, que M. Pereira devait avoir ce travail extra?—Que M. Pereira devait avoir ce travail extra.

1463. Pourquoi?—Parce que le ministre avait été dans l'impossibilité d'obtenir pour M. Pereira la même récompense qui avait été donnée aux secrétaires du département de la milice pour les mêmes services.

1464. Comment se fait-il que le nom de M. Richard White s'est trouvé mêlé à cette transaction?—M. Pereira serait plus en état d'expliquer cela que moi; mais je me souviens que M. Pereira, après que cet arrangement a été fait, a écrit à M. Richard White, qu'il était un de ses anciens amis, lui demandant de lui avancer de l'argent en vertu de cet arrangement, et M. Richard White y a consenti avec empressement, pourvu que je lui écrivisse une lettre lui faisant connaître l'arrangement et que je prisse sur moi de voir à ce que l'argent lui fût envoyé à mesure qu'il serait gagné.